

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
» 2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La leçon que nous devons tirer du revirement belge peut encore être entendue et peut encore servir. Mais il est temps !

Ce n'est pas bien clair ce qui vient de se passer en Belgique où la décision a été influencée, sinon déterminée, par des considérations intérieures.

Le Roi, au nom de tous, s'est prononcé pour ce qu'il a appelé « une » politique exclusivement belge, seule capable de soustraire le pays aux conflits internationaux... »

Cette détermination a beaucoup surpris le grand public. Elle est pourtant l'aboutissement d'une évolution commencée depuis plusieurs années sous la pression constante des Flamands qui ne furent jamais pour la France des amis bien chauds et qui ne cessèrent de reprocher aux Wallons d'avoir « inféodé » le pays belge à la politique des « Frenchmen »...

L'argument ne valait pas grand chose, mais il servait beaucoup et, depuis quelque temps les menaces de scission, de séparatisme même, devenaient de plus en plus graves.

On ne peut pas douter que le gouvernement, en prenant sa détermination de « libérer » la Belgique, y a vu le moyen de maintenir l'unité nationale. Le discours du Roi fait d'ailleurs très nettement état de cette considération quand il dit : « Toute » politique unilatérale affaiblit notre position à l'extérieur, ET SUSCITE, « A TORT OU A RAISON, LA DIVISION A L'INTÉRIEUR. » La phrase est claire...
« Si l'a bien ou mal servi l'intérêt de la Belgique, ça ne nous regarde pas et nous n'avons pas à nous prononcer là-dessus.

On peut en douter, d'ailleurs, car la sécurité belge ne dépend pas de sa situation juridique. On l'a bien vu en 1914 où la Belgique jouissait d'un statut de protection comme aucun Etat neutre n'en peut souhaiter de plus fort et de plus solidement établi. Elle avait la garantie solennellement reconnue par traité de tous ses voisins et c'est par l'un de ceux qui « garantissaient » sa neutralité qu'elle a été violée...
Après cette expérience, on peut bien dire que la sécurité de la Belgique dépend de sa position géographique... et rien que de cela ! Or, celle-ci n'est pas changée et personne ne peut croire que dans le cas d'un conflit européen le territoire belge, placé où il est, resterait en dehors de la bagarre.

Ceci dit, parce que nous le pensons, nous sommes bien à l'aise pour ajouter que la décision du gouvernement belge a été favorisée par certaines défaillances de la politique française. Elles n'ont été que des prétextes, assurément, dont les Flamandais se sont emparés et qu'ils ont fiérement exploités contre nous. Mais il ne fallait pas leur fournir ces prétextes.

Dans l'énumération des raisons que le Roi a tenu à donner, il y a celle-ci, entre autres :
« Les dissensions intestines de certains Etats risquent de s'enchevêtrer dans des rivalités de systèmes politiques et sociaux d'autres Etats et de déclencher une conflagration plus acharnée et plus dévastatrice que celle dont nous subissons en core le contre-coup. »
Ceux dont l'inconscience pousse notre pays à la plus tragique aventure et qui après s'être fait élire en jurant la paix sont en train de préparer la guerre, ceux-là comprendront-ils cette fois ?... Il y a quelques jours, le ministre des affaires étrangères d'Espagne, M. del Vayo, avait le cynisme de déclarer, en parlant de la guerre civile qui déchire l'Espagne : « La guerre future sera le choc de deux » idéologies. Les choses étant ainsi, « il est nécessaire de se demander » s'il est juste de continuer à parler de la guerre comme d'une éventualité future et s'il ne serait pas plus honnête de considérer la guerre comme une réalité existant déjà sous nos yeux ! »

Une telle déclaration, à laquelle nos extrémistes répondent en réclamant « des avions, des canons pour l'Espagne », a produit son effet en Belgique. Elle a servi aux Flamandais à poser aux Wallons le terrible dilem-

me : si vous vous laissez entraîner à une guerre provoquée par le conflit des « idéologies », communiste et nationaliste, nous nous séparerons de vous !

C'est dans ce sens et dans cette mesure que se trouvent justifiées les réflexions suivantes que nous empruntons à un article de l'Ere Nouvelle, journal radical-socialiste, et qui nous serviront de conclusion :

« Comment douter aujourd'hui que « le spectacle que nous donnons au monde depuis des semaines alarme « nos meilleurs amis et les fait peu à peu se détourner de nous ? L'agitation qui règne chez nous, le désordre qui s'y est installé et qui s'y développe, après les avoir inquiétés pour eux-mêmes. La phrase du discours de Léopold III que nous venons de rappeler signifie — il faut avoir le courage de le comprendre « et de le dire — que si la France se « laissait glisser à l'anarchie, dans « l'inévitable conflagration internationale qui en résulterait et que le « roi des Belges prévoit, son pays ne « sortirait pas de la neutralité, tout « au moins en notre faveur. »

La leçon que nous devons tirer du revirement belge peut encore être entendue et peut encore servir. Mais il est temps !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Le mot de Cambronne

A propos de la pièce récente de Sacha Guitry, on rappelle que ce n'est pas la première fois qu'« il » a été entendu sur la scène ou qu'« il » a été publié en librairie. Il fut un temps où ne se jouait aucun vaudeville, comédie ou tragédie sans qu'on y entendît la sonore exclamation. Il semblait que les auteurs en eussent fait une sorte de fétiche, en vertu de cette vieille opinion populaire qui veut que « ça porte bonheur ». Quant au titre, il s'est ouvert à la glorieuse impromptu de Waterloo à partir du jour où Victor-Hugo, dans ses Misérables, a proclamé :
« Dire ce mot et mourir ensuite, quoi de plus grand ! »

En 1874, dans une lettre à Gustave Flaubert, Guy de Maupassant donnait au « mot » de nouvelles lettres de noblesse littéraire : « Je ne comprends plus, écrivait-il, qu'un mot de langue française, parce qu'il signifie le changement, la transformation éternelle des meilleures choses, exprime la désillusion avec énergie. »

Maupassant, ce matin-là, élargissait singulièrement le débat.
Deux détails, toujours en prenant texte de la délicieuse pochade de M. Sacha Guitry : on sait que le sujet de la pièce est la curiosité de Mme la générale Cambronne, née anglaise, et qui demande à son illustre époux de lui apprendre enfin quel est ce mot dont on lui rebat les oreilles :

« Ce mot qu'on n'appelle plus que de votre nom, et qu'on me désigne à moi en disant : « Le mot de votre mari ». Cambronne refuse de répéter quoi que ce soit. Il faut, finalement, que la petite bonne du ménage, laissant tomber une pile d'assiettes, laisse en même temps échapper l'exclamation populaire. — C'était donc ça ? — C'était ça !... »

Apparavant — la comédie de M. Guitry est en vers — la générale a terminé sa dernière question sur un mot qui n'a qu'une rime :
Eh quoi ! faudra-t-il que le souvenir s'en perde ?
Et, sur ce final, toute la salle, déjà, souriait...

Or, il y a juste cinquante ans, un avocat à la Cour de Cassation, M. Bozérian, publiait un recueil de poèmes ironiques, parmi lesquels une pièce intitulée : « Une rime délicate », dont nous ne donnerons que le premier couplet :
Aux bords de l'eau, près de Crémone, j'étais un jour, silencieux,
Et je bressais une couronne
De petits vers harmonieux.
Craignant que ma verve se perde,
J'étais ahuri, presque sot ;
Je cherchais une rime... !
Je n'ai pas prononcé le mot !...

Enfin, dans une comédie de MM. Yves Mirand, Jacques Richepin et R. de Mackiel : « Vive l'Empereur ! » jouée en octobre 1926, à la Scala, on voit Napoléon quittant l'île d'Elbe après avoir gentiment berné la surveillance de Mme la générale Cambronne, qui prononce elle-même le mot devant son époux, ce dernier ajoutant aussitôt :
— Je le replacerai plus tard !...

Informations

M. Lebrun à Strasbourg

Dimanche, M. Lebrun, président de la République, s'est rendu à Strasbourg pour inaugurer le monument aux morts. Il a été accueilli par une foule immense qui l'a chaleureusement acclamé. Dans un discours prononcé devant le monument aux morts, M. Albert Lebrun a « proclamé la nécessité de la concorde civique, de la paix sociale, de la pratique de la tolérance à l'intérieur et d'un mouvement de rapprochement, d'entente et de paix à l'extérieur. »

M. Blum à Orléans

M. Blum, président du Conseil, a présidé le banquet organisé par la Fédération radicale socialiste du Loiret. M. Blum a prononcé un discours dans lequel il a fait appel à la collaboration des radicaux-socialistes pour la réalisation d'un programme du Front populaire.
« Si l'un des partis, dit-il, qui ont adhéré au Front populaire nous retirait sa confiance, on se trouverait en présence d'une situation nouvelle, et, à cette situation nouvelle devrait nécessairement correspondre un gouvernement nouveau issu d'une Chambre nouvelle. »

Pour le maintien de l'ordre

M. Salengro, ministre de l'Intérieur, a eu un entretien avec M. Daladier, ministre de la guerre, au sujet notamment du maintien de l'ordre sur le territoire.
Le ministre de l'Intérieur a insisté pour que le nombre des gardes mobiles, actuellement de 20.000, soit augmenté.

La défense anti-aérienne

Dès maintenant, Paris compte 27.256 abris classés qui peuvent abriter 1 million 720 mille personnes sans parler de deux abris mobiles installés aux stations de métro Maison-Blanche et place des Fêtes, et qui contiendraient 12.000 personnes.
Quant à la banlieue, elle possède 7.232 abris qui représentent 600.000 places.

Election législative

Dimanche a eu lieu à Vire (Calvados) une élection législative, en remplacement de M. Cautru, élu sénateur.
Ont obtenu : MM. Radulph, conseiller général de Condé-sur-Noireau (U.R.D.), 4.906 voix ; Lacaine (Alliance démocratique), 2.969 ; Hareng-Uiercin (gauche indépendante), 1.657 ; Gaston Marie (S.F.I.O.), 928 ; Arsène Couvreur (rép. ind.), 662 ; Gachet (communiste), 264 ; Albero-Jamet (soc. de France), 35. Il y a ballottage.

En Belgique

Le conseil national du Parti libéral de Belgique a voté un ordre du jour repoussant toute adhésion à un Front populaire éventuel et dans lequel il s'oppose aux extrémistes de gauche et de droite, félicite l'alliance du Rex avec les nationalistes flamands et assure le gouvernement de son appui total dans sa lutte contre tous les agitateurs.

Le pacte de non-agression

L'Allemagne, dans sa réponse à la Grande-Bretagne, a refusé de prendre part à un pacte réunissant les puissances d'Europe occidentale qui pourraient être menacées, d'une manière ou d'une autre, par la participation des Soviétiques à cet accord.

Dans la réponse qu'adressera incessamment à l'Allemagne le gouvernement de Londres, ce dernier ne ferait pas le moindre effort pour modifier le point de vue du gouvernement allemand.

Les autorités officielles britanniques seraient, en effet, arrivées à la conclusion qu'il est impossible de concilier les vues de l'Allemagne avec celles de la France liée à la Russie soviétique par son pacte de non-agression, d'où l'impossibilité d'un règlement général en Europe occidentale.

En Espagne

Selon des nouvelles d'Espagne, le général gouvernemental Ascensio Torrado a déclaré qu'il était impossible d'organiser la défense de Madrid et encore moins de prendre l'offensive, vu le peu de discipline et d'obéissance des miliciens, qui ne voulaient recevoir d'ordres de personne.

A Oviédo

Le poste de Jerez de la Frontera annonce que depuis hier soir les troupes de renfort phalangistes et du Tercio, empruntant la voie ferrée, descendent du Mont Maranco et entrent sans arrêt à Oviédo où elles sont acclamées.
Ces troupes font aussitôt leur jonction avec celles du général Aranda.

Sur le front d'Aragon

Les forces républicaines sont maintenant maîtresses de toutes les hauteurs de la Sierra d'Alcubierre. Elles ont occupé notamment la voie ferrée, descendant de leur adversaires à se réfugier à Lecinena et à Perduigera.
Les insurgés ont été attaqués par une colonne gouvernementale provenant de Farlete, qui les aurait placés en difficile posture.

L'Italie en Abyssinie

D'après le rédacteur diplomatique du « Daily Express », l'Italie va commencer prochainement une grande offensive dans le but de se rendre maîtresse de l'Ouest de l'Abyssinie.
Plus de 20.000 hommes italiens et indigènes askaris, conduits par le général Graziani, ont été mobilisés pour marcher sur Gore.

En Russie

L'agitation qui grandit en U.R.S.S. frappe maintenant particulièrement les organisations du parti communiste lui-même.
On n'en est plus à défendre l'unité du parti définitivement compromise. C'est son existence elle-même qui est en cause.

La commission de contrôle du parti, présidée par l'homme aux multiples fonctions, Nicolas Iéjov, vient de terminer son enquête sur tous les hauts dignitaires du parti.
Elle conclut à une épuratoire implacable, d'une rigueur encore inconnue jusqu'à ce jour.

Même des commissaires du peuple ne sont pas épargnés.
De nombreuses personnalités et 15.000 fonctionnaires sont frappés. Ils ont été déportés en Sibérie ou emprisonnés.

EN PEU DE MOTS...

— Quatre ministres, MM. Vincent Auriol, ministre des Finances ; Bedouce, ministre des Travaux Publics ; Paul Faure, ministre d'Etat ; Mme Suzanne Lacore, sous-secrétaire d'Etat aux Œuvres de l'Enfance ont assisté à un meeting et à un banquet organisés à Toulouse, par les Fédérations socialistes régionales.

Dimanche, à Verdun, M. Daladier, ministre de la Guerre, a présidé l'inauguration du monument élevé au général Sarrail.
— Le bilan des troubles, qui ont eu lieu dans les Indes, est actuellement de 9 morts et 100 blessés, ce qui porte le total des morts, au cours de ces trois derniers jours, à 46 et celui des blessés, à 440.

— Onze personnes ont été tuées et quatre blessées grièvement à la gare de Toukh, près de Benha (Egypte). Le train express n'aurait pu stopper à temps pour éviter la foule rassemblée sur la voie.

NOS ÉCHOS

Jambon droit ou gauche.

Au cours d'une causerie radiophonique faite à l'occasion d'un concours agricole, à Marden, Angleterre, le conférencier révéla une chose étrange, à savoir que les millionnaires américains n'achètent que le jambon provenant du côté gauche du porc. La raison ? C'est que les porcs se servent de leurs pattes droites pour se gratter !

Un journal anglais commentant cette stupéfiante révélation déclare : « Il serait intéressant de savoir ce que font les porcs américains lorsque leur coté gauche les démange. Est-ce à dire que les fermiers américains produisent une race de porcs possédant des dons acrobatiques leur permettant de se gratter n'importe quelle partie du corps avec leur pied droit ? »

Que la vie devient compliquée, ne trouvez-vous pas ?

Aménités.

M. Bernard Shaw s'était permis, récemment, de cingler critiques à l'adresse de certains films tournés à Hollywood. Il avait déclaré dans une lettre à M. Samuel Goldwyn : « L'auteur moyen de scénarios ne dépense pas plus d'imagination que n'en montrerait une marionnette aveugle qui voudrait composer une symphonie. Lorsqu'un producteur reçoit une de mes pièces, il charge les garçons de bureau de l'adapter à l'écran. »

En réponse à cette lettre, les auteurs de scénarios de Hollywood ont déclaré que M. Bernard Shaw était un « stupide vieillard qu'il fallait mettre au lit avec une bouteille d'eau chaude aux pieds ». Cela pourrait fournir le sujet d'un dessin animé.

Promesse mal tenue.

On montrait à l'un de nos confrères une femme d'un certain âge et pas belle.

— Lorsqu'elle dansait à l'Olympia, il y a quelques années, elle était si jolie... Comme on change !

— Alors, notre confrère :
— Oui, les jeunes femmes trop jolies sont comme ces journées où il fait trop beau le matin.

Eroulement.

A une fête récente, Tristan Bernard était très entouré. On le complimentait sur ses 70 ans allègrement portés.

— Quelle époque, disait-il. On n'est même plus sûr de garder les biens qu'on a épargnés en rêve !

— Comment ça ?
— Oui, ainsi, moi, j'avais deux ou trois châteaux en Espagne !

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS...

C'EST LA FRAISE !

Votre Midi aquitain ? Non, je ne le déteste pas, ce serait trop dire, mais, excusez-moi, je lui en veux un peu. J'ai débuté fort jeune dans une vallée lotoise comme fonctionnaire des finances, au temps où le percepteur n'était pas ce redoutable... intercepteur posé par l'Etat sur la grand'route nationale. J'avais ma résidence dans un chef-lieu de canton, médiant et cordial, qui garde encore — bouquet et fumet — bon renom de vin et de gourmandise.

Les premières semaines, j'arrivais au bureau bien avant l'ouverture du guichet pour faire connaissance avec mes rôles et mes cotes. A peine assis, j'entendais une voix tintante et chaude lancer par la porte entr'ouverte : « Bonjour !... voilà. » C'était la porteuze de journaux. Elle en usait ainsi avec mon prédécesseur, elle continuait avec moi. Les titulaires changent, le percepteur demeure. Un fonctionnaire doit lire la feuille régionale.

La voix de la porteuze, vous disais-je, était tintante et chaude ; je voulais savoir... quelle tête elle avait. Eh bien ! une tête originale et charmante : des cheveux bruns à reflet de cuivre, la peau ambrée du chasselas, un nez hardi, des yeux d'un bleu obscur assombri encore par de longs cils et, sur tout cela, un lumineux sourire de dix-sept ans. Autour de cette jeunesse flottait une odeur tantôt fraîche et musquée, tantôt sucrée et balsamique...
— Je pensais bien que vous étiez jolie, mademoiselle, mais je ne le savais pas encore. Pourquoi passez-vous si vite ? Vous n'avez pas le droit...
— C'est la fraise, monsieur.

Elle était déjà dans la rue. C'est la fraise ? Il est vrai que ce parfum...
Mon commis, M. Victor, grand garçon appliqué, timide, l'œil pâle et le visage taché de rousseur, arriva une demi-heure après. Il s'assit à sa table, toussota et me dit :

— J'ai pris connaissance des instructions de la trésorerie. On pourrait, puisqu'il faut de l'argent, envoyer quelques feuilles vertes aux gros taillables.
— Vous avez raison, M. Victor, c'est le printemps et je vous soupçonne d'être un peu poète. Ne niez pas... A propos, comment s'appelle notre porteuze de journaux ?
— Berthe, monsieur.

J'aurais aimé lui en demander davantage mais, quoi que je n'eusse que deux ou trois ans de plus que lui, j'étais le patron, monsieur le percepteur-receveur, l'homme qui, précédé du contrôleur des contributions directes, flanqué du garnisaire et de l'huissier, rançonne la ferme, l'usine, la boutique et la rente.

Le lendemain, dès le « bonjour !... voilà », j'arrêtai Mlle Berthe.
— Vous m'avez répondu hier : « C'est la fraise !... »
— Oui, ça veut dire que la « Souveraine » ou la « Belle de Meaux » est déjà mûre. Je suis pur trois mois chez Courtiol Frères, qui expédient à Paris.

— C'est donc cela que vous sentez si bon et que vous lèvrés...
— Au revoir, monsieur.

Ses journaux distribués, Mlle Berthe courrait prendre sa place parmi les caelleuses de Courtiol. On eût aimé respirer de près sur cette jeune peau, de la fraise ananas à l'Héricart ou à la Merveille de France, toute la gamme odorante des jardins. Je crois aussi qu'une fraise traduite en baisers...

— Ah ! cher monsieur Victor, disais-je à mon commis, quel délicieux pays que le vôtre ! Je ne m'étonne plus que vous soyez poète...
— Mais, monsieur, je vous assure...
— Comment ne le seriez-vous pas !

Un jour que le receveur des domaines m'emmena à travers champ admirer une boucle du Lot. — une boucle ornée d'un château renaissance, — un harmonieux bourdonnement passa par dessus le mur que nous longions comme une branche d'acacia en fleurs chargée d'abeilles.

— Ce sont les cueilleuses de Courtiol,

— Jamais.

— Jamais, disait récemment M. André Ceuroy, jamais l'intelligence n'a eu autant de devoirs vis-à-vis de la politique.
— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

— Jamais.

— Jamais, disait récemment M. André Ceuroy, jamais l'intelligence n'a eu autant de devoirs vis-à-vis de la politique.

— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

— Jamais.

— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

m'expliqua mon collègue, nous les entendons mieux tantôt. Nous passerons près d'elles.

— La cueillette aime les chants.
— Oui mais les cueilleuses aiment les fraises, alors ce bougre a trouvé le truc : il les oblige à chanter, et les surveillants ont de l'oreille.

Les jours de pluie (le fruit, éclaboussé de sable et d'eau, est « impropre à l'expédition ») Mlle Berthe consentait à se poser quelques minutes dans l'entrée du bureau ; mais la porte restait ouverte. Le cantonnier, le notaire, le brigadier de gendarmerie, la comière qui est une pie ou une chouette, chacun pouvait constater en passant la correction apparente de notre entretien. Mlle Berthe néanmoins jugea nécessaire à deux ou trois reprises de se dérober derrière la porte. Un jour, j'en profitai et connus enfin — trop furtivement — le goût de la fraise.

Les matins qui suivirent furent évasifs et fieurs. « Bonjour !... voilà » « Entrez donc !... de je suis pressée... J'usai de ruse. J'éloignai le banc des taillables, trop rapproché de l'entrée et où Mlle Berthe déposait le journal au vol, dans un froissement d'aile. L'imprudent dut faire deux pas dans le corridor et la porte, comme un piège, se referma derrière elle. C'était trahison pure. Elle rit, rougit, subit.

— Mais, dites donc, qu'est-ce que c'est que cette nouvelle variété de fraise ? Elle embaume, elle... laissez-moi goûter.

— Inutile, monsieur, vous ne devinez pas. Cette nouvelle fraise, c'est... de la pêche. Je travaille à présent chez Mme Caylude ; cueillette et mise en boîte.

— Et cette nouvelle pêche à l'odeur si-rupieuse, demandai-je un mois plus tard (à la suite d'une nouvelle ruse) ?
— Hi, hi, hi, hi ! C'est de la prune d'ente...
— Mais vous n'êtes plus Berthe, vous êtes Pomone !
— Pomone ?

J'y allai de ma tirade. J'étais pris. Mais la cueillette ne se laissait pas cueillir. C'était bien assez qu'elle m'apportât le parfum de la saison et me laissât de temps à autre, mon astuce aidant, lever l'impôt d'un baiser. J'étais bien fâché de ne pouvoir faire commandement et exercer la saisie...

Pendant ce temps, M. Victor toujours timide, sobre de paroles et plus rêveur que jamais, changeait la couleur des avertissements.

L'hiver arrivait, le rude hiver rural en bérêt et en sabots. Des matins secs, claquants et sans parfum. Bienôt pourtant...
— Bonjour ! voilà.

Mlle Berthe, avec son journal, laissa dans l'entrée où ronflait un poêle, un arôme tenace et frais, plus gras et plus lourd que les senteurs des heures dorées.

— Ce que c'est que cette nouvelle espèce de fraise ? De la truffe, monsieur. Tous les chiens du département et tous les porcelets (sauf votre respect !) travaillent pour la maison Badoures-Cabridens, où je suis.

M. Victor, ce matin-là, parut plus tôt que de coutume.
— J'envoie des avertissements jaunes, monsieur.

— Envoyez, mon cher poète.
— Il ne protestait plus. Il acceptait même ma plaisanterie avec un sourire indulgent, mi-ironique qui commençait de m'agacer.

— Je voulais aussi vous demander, répit-il, un petit congé d'une semaine ou deux.

— Deux, si c'est nécessaire... Le motif.

— Je me marie.

— Ah ! ah ! Mes compliments et vous avez choisi, j'espère, suivant le conseil d'un de vos maîtres, « une vierge éclose parmi les lis de vos vallons » ?

— Oui, monsieur : Mlle Berthe.

Le monstre ! Il avait attendu qu'elle fût truffée à point.

Léon LAFAGE.

— Jamais.

— Jamais, disait récemment M. André Ceuroy, jamais l'intelligence n'a eu autant de devoirs vis-à-vis de la politique.

— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

— Jamais.

— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

— Jamais.

— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

— Jamais.

— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

— Jamais.

— Jamais, répliqua M. Jean Luchaire, la politique n'a eu autant de mépris pour l'intelligence !

Chronique du Lot

Société des Etudes du Lot

Séance du 12 octobre 1936

Présidence de M. Irague.
Présents : MM. Bousquet, Calmels, J. Calmon, Dablanc, E. Gauthier, Lafon, Commandant Lartigue, Lucie, Prat, Rajade, Rigaudières, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Vialard.

Excusé : Colonel Sala.
Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président, au nom de la Société et de son personnel exprime ses sincères condoléances à la famille de notre regretté confrère, M. G. Garnier, inspecteur de la Cie d'Orléans en retraite; à M. Ant. Bergon pour le décès de son père et à la famille de M. Louis Dubernard, secrétaire général des « Amitiés quercynaises » et dont les obsèques ont eu lieu le 21 septembre à Catus (Lot).

Présentations : 1° comme membre résident : de M. le docteur Fumier, Directeur du Service d'Hygiène à la Préfecture du Lot, par MM. J. Calmon et le Docteur Fourgous; 2° comme membres correspondants : de MM. Antoine Nozières, directeur de l'Ecole de Soussy, par MM. Irague et abbé Dardennes;

Docteur Henri Redon, chirurgien des hôpitaux de Paris, 3, rue du Renard, Paris, 6°, par MM. Em. Delmas et Lucie Chanoine Marboutin, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, à Agen, par MM. Irague et J. Calmon;

Jean Lagrèze, Directeur de la Franco-Asiatique des Pétroles 14, boulevard Morodan, Saigon (Indo-Chine), par MM. J. Vertuel et J. Calmon.

Comme abonnés au Bulletin : Le S.I. de Figeac, Hôtel de la Monnaie; Les R.R. P.P. Chartreux de Farneta (Lucia, Italie).

Mme E. Cayla, née Delpon, 41, rue de la Tranchée, Poitiers (Vienne); M. P. Guittard, rue Lastié (Cahors).

Dons : Dons de 100 francs de Mme Gay-Lussac née Danyé d'Orsay, de Périgueux.

Ouvrages : de M. L.-Alex Bergounioux, Docteur ès-Lettres, de ses deux thèses : « Du Quercy en Cornouailles, Guillaume du Buys (1520 ? 1594). Poète satirique du XVI^e siècle »;

« L'Esprit de polémique et les Querelles savantes, vers le milieu du XVIII^e siècle. Marc Antoine Dominié 1695 ? 1650. Un controversiste ami de Pascal »;

— de M. R. Coly : « Chants du Quercy. Chanson d'amour. Poésies. »;

— de M. Paul Garnal : « L'Action pharmaceutique ». Année 1935.

— de M. Calmon : « Compte rendu de l'Excursion de la Société à Figeac et dans les vallées du Lot et du Célé ».

— de M. le Docteur Cadiegue : « La vie à Lacapelle-Marival pendant la Révolution (1789-1800) »;

— de M. Marc Véri : « Les mémoires d'un Setter Irlandais » (Roman).

La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

Félicitations : La Société adresse ses vives félicitations à nos confrères : M. Gorse, promu chevalier de la Légion d'honneur;

M. Guilhamon, promu officier de l'Instruction Publique;

M. Favarel, promu officier d'Académie;

M. Seppe, qui reçoit la Médaille d'honneur des Contributions indirectes;

M. l'abbé Teulière, curé-doyen de Vayrac, qui vient de se voir attribuer par l'Académie Française un prix de poésie (Fondation Artigue), pour son ouvrage : « Sur la route de Jérusalem »;

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale :

Dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers, 3^e Trim. 1936, une étude fort intéressante sur « les Heurtours des vieilles maisons auscitaines »;

— dans le Petit Nouvelliste de Cabrerets (Juin-juillet 1936), « une analyse des coutumes anciennes (6^e déc. 1470), de Lentillac du Causse, canton de Lauzès », par M. l'abbé Lemozi;

— dans la Revue religieuse de Cahors et Rocamadour, du 3 octobre, le début d'une étude sur « Les premiers évêques de Cahors, Saint Genulphé », par M. le chanoine Sol;

— et dans celle du 26 septembre : « L'Intronisation de Mgr Moussaron sur le siège épiscopal de Cahors »;

— dans les Annales du Midi, janvier 1936 : La relation d'un voyage dans le Midi de la France (plus particulièrement de Toulouse à Turenne), par Jérôme Münzer, médecin bavarois (février 1495);

— dans le Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, mars-mai 1936, une étude remarquable : « Prudhon pendant la Seconde République », par notre confrère M. G. Duveau;

— dans l'ouvrage « Victoire des obscurs », par Ed. Dolleaux, l'avant-propos de M. G. Duveau;

— dans la Croix, du 18 septembre 1936, un article sur « N.-D. de Rocamadour à Camaret-sur-Mer, en Bretagne », par Paul Nédélec.

M. le Secrétaire général donne ensuite la lecture d'une analyse succincte sur l'ouvrage : « Dégagnatzes en Quercy », de M. l'abbé Lacavalerie, par notre confrère M. L. Lacroix (Bull. du Limousin).

Puis il communique l'appel adressé par le Comité pour la défense du classement des monuments historiques en vue de conserver la chapelle de St-Hubert à Chauvirey-le-Châtel (Hte-Saône), édifice du XV^e siècle, classé comme monument historique, que l'Etat se proposait d'expédier en Amérique.

La Société des Etudes prend la décision de s'associer au vœu collectif des Sociétés savantes de France-Comté.

M. le chanoine Sol fait connaître un usage mortuaire encore en vigueur à Issendolus : à la mort d'un membre de la famille, cette dernière fait parvenir au

L'ELECTRIFICATION DE CAHORS-EST

M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir la lettre suivante de M. Monnet, ministre de l'Agriculture, au sujet de l'extension du réseau d'électrification de Cahors-Est :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par le Syndicat de Cahors-Est en vue de l'exécution d'un projet d'extension de son réseau rural d'électrification.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette collectivité une subvention principale, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant à 40 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 1.160.000 francs.

« Veuillez agréer, etc... — Le Ministre de l'Agriculture : Signé : MONNET. »

Armée

M. Baillet, élève officier de réserve, du 16^e tirailleurs sénégalais, est nommé au grade de sous-lieutenant de réserve d'infanterie coloniale et affecté au 4^e tirailleurs sénégalais.

Gendarmerie

M. Fourcade, gendarme à Marmande, Paris, 6°, par MM. Em. Delmas et Lucie Chanoine Marboutin, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, à Agen, par MM. Irague et J. Calmon;

Secrétariat de mairie

M. Bergounioux est nommé secrétaire de la mairie de Montcléra, en remplacement de M. Rigal.

Découverte géologique

Il y a quelques jours, nous avons annoncé la découverte d'une excavation garnie de stalactites dans la propriété de M. Vinot, à St-Cirg-Lapopie.

De nouvelles fouilles ont été exécutées qui ont permis de mettre à jour des ossements d'ours et autres animaux qui habitaient notre contrée aux époques préhistoriques.

Les fouilles continuent et il est certain qu'elles donneront d'excellents résultats.

Les récoltes en 1936

Le « Journal Officiel » publie les chiffres suivants du résultat approximatif des récoltes dans le Lot en 1936.

Orges d'hiver et de printemps. — Surface ensemencée : 10.000 hectares. Rendement à l'hectare : 9 quintaux. Production : 9.000 quintaux.

Avoine d'hiver et de printemps. — Surface ensemencée : 14.000 hectares. Rendement à l'hectare : 8 quintaux. Production : 112.000 quintaux.

Méteil. — Surface ensemencée : 1.000 hectares. Rendement à l'hectare : 7,50 quintaux. Production : 7.500 quintaux.

Seigle. — Surface ensemencée : 5.600 hectares. Rendement à l'hectare : 7 quintaux. Production : 39.200 quintaux.

Routes Nationales et Chemins de Grande Communication

Cylindrages et revêtements

Opérations probables pendant la semaine du 19 au 25 octobre 1936 :

Fourniture de matériaux. — R.N., n° 20, de 68 km. à 106 km. 497, entre l'embranchement du G.C. 9 sur Mechemont et la limite des départements du Lot et Tarn-et-Garonne; n° 677, de 6 km. à 8 km., abords de Lavergne; n° 673, de 21 km. à 24 km. 450, entre St-Céré et Gramat.

Cylindrages. — G.C.C. n° 15 d, de 0 km. à 1 km. 500, entre St-Bressou et le Bouysson; n° 39, de 30 km. 259 à 32 km. 500, entre Gramat et le Gouzou; n° 45, de 5 km. 500 à 6 km. 900, entre La Forge et Péchaury; n° 50, de 11 km. 150 à 11 km. 800, entre Saint-André et Ganiolles.

Goudronnages. — G.C.C., n° 35 a, de 5 km. 450 à 5 km. 800, entre Mayrinhaac et Autoire; R.N., n° 667, de 2 km. 200 à 5 km. 200, entre le Bouteil et Lavergne; n° 673, de 20 km. 333 à 21 km. entre St-Céré et la Grotte de Presque.

Grands travaux. — R.N. n° 111, rectification des tournants de Concois entre les P.K. 22 km. 292 et 26 km. 200, entre Concois et Arcambal; n° 673, élargissement du Pont du Bléou au P.K. 71 km. 823, entre le Vigan et Gourdon.

curé de la paroisse une serviette de table destinée à voiler la croix portée durant la cérémonie religieuse et qui restera sa propriété. Dans le même ordre d'idées, il signale qu'en Berry, sous l'ancien régime, l'épée du défunt posée sur la bière et portée à l'église, devenait la propriété du curé.

Le même communiqué, de la part de M. Calmèjane, de Figeac, une lettre de Champollion-Figeac, datée de Fontainebleau, 12 mai 1860.

Il mentionne ensuite plusieurs documents des archives de la Ville de Grenoble, analysés par M. l'abbé Dussert. Il y est question notamment des Consuls de Cahors qui écrivait à ceux de Grenoble le 16 septembre 1768 au sujet du service de la reine Marie Leczinska; il y est question également du professeur Antoine Govia, qui, après avoir longtemps enseigné à l'Université de Cahors, avait été appelé à professer à Grenoble le 9 août 1551, et du fameux docteur de Cahors, de Roaldès, proposé pour une chaire à l'Université de Grenoble le 29 août 1561.

M. le chanoine Sol présente de la part de M. Cadiegues une monographie sur Espédaillac renfermant des documents des XII^e, XIV^e et XV^e siècles.

M. Lucie signale, de la part de M. Vinot, de St-Cirg-Lapopie, la découverte dans une igne d'ossements d'animaux anciens.

M. le Secrétaire général donne lecture d'un article de la Croix du Calvados, cité par l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux et qui semble mettre fin à la légende des christis jansénistes.

COUT DE LA VIE

La Préfecture nous communique :

MM. les Commerçants et Industriels de Cahors sont avisés que des affiches sont tenues à leur disposition à la mairie où ils pourront les retirer.

Ces affiches indiquent que l'établissement où elles sont apposées a pris l'engagement de ne pas majorer ses prix par suite de la loi monétaire.

M. le Ministre de l'Economie Nationale vient de préciser que la loi du 1^{er} octobre 1936 ne peut être un nouveau facteur de hausse notable et que, seuls, en effet, les matières premières ou les produits qui proviennent de pays dont la monnaie n'a pas varié pourraient subir un certain renchérissement.

Exercice d'extinction des feux

Par arrêté du 17 octobre 1936, pris en conformité des instructions ministérielles et sur la proposition de M. le général commandant la 17^e région, M. le Préfet de la Haute-Garonne a décidé l'exécution dans le département, avec la coopération de l'armée de l'air, d'un exercice d'extinction des lumières.

Cet exercice aura lieu à Toulouse le 26 octobre courant, entre 23 h. 30 et minuit 30.

AVIATION POPULAIRE

Le Ministre de l'Air a demandé aux associations adhérentes à la Fédération aéronautique de France de constituer une Section d'Aviation populaire réservée aux jeunes gens de 14 à 21 ans. L'Aéro-Club du Quercy a décidé de constituer une Section d'Aviation populaire.

Dès à présent, les jeunes gens de nationalité française désirant faire partie de la Section d'Aviation populaire de l'Aéro-Club du Quercy peuvent se faire inscrire au siège social de cette association, Chambre de Commerce, à Cahors.

En attendant que le matériel destiné à cette section soit mis à sa disposition par le Ministère de l'Air, les jeunes gens de la Section d'Aviation populaire recevront une instruction pré-aérienne qui comprendra notamment :

— des conférences sur la technologie de l'aviation, la navigation aérienne, l'aviation commerciale, l'aviation militaire, l'aviation privée et sur les performances aéronautiques, records et raids;

— des visites d'usines;

— des concours de modèles réduits, etc...;

La cotisation est de 1 fr. par mois. Lorsque les membres auront subi avec succès les épreuves sélectives, ils seront admis dans la section active de vol à voile et de vol à moteur où ils recevront une formation de pilote et paieront une cotisation variant de 2 à 10 francs par mois, selon leur âge.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Lagarrigue, commis des indirectes à Bourg-Achard, est nommé contrôleur principal à Le Neubourg (arrondissement de Louviers). Nos félicitations.

Plainte

M. Ramet, maire de Martel, a adressé à M. le Procureur de la République de Cahors une plainte en diffamation. Il s'agit d'une campagne de diffamation menée, actuellement, contre M. Ramet, dans la commune de Martel.

UN TRIO QUI PROMET

A l'audience du tribunal correctionnel de Montauban, qui a eu lieu, samedi 17 octobre ont comparu trois évadés de la colonie d'Eysses, inculpés de vols de bicyclettes et d'auto dans le Lot.

Les prévenus sont : André Crestey, 21 ans; Paul Gentilini, 20 ans; Louis Dargaut, 20 ans, tous trois colons évadés de la colonie d'Eysses (Lot-et-Garonne) dans l'après-midi du 24 août dernier. On sait qu'ils furent arrêtés à Puylagarde à la suite d'un accident d'auto.

Dargaut qui conduisait le véhicule volé, heurta un mur. La voiture se renversa, une portière fut arrachée et les trois colons s'enfuirent à travers champs.

Ils sont inculpés : 1° D'avoir, dans la nuit du 24 au 25 août, volé deux bicyclettes, près de Montcuq, au préjudice de Dupuy et de Coustans;

2° D'avoir, le 26 août, tenté de voler une auto au sieur Vachet, à Sautzet (Lot);

3° D'avoir tenté de voler une auto au sieur Cavagné, dans la même localité;

4° D'avoir volé une auto le 27 août, Limogne (Lot), au sieur Combalbert;

5° D'avoir volé 16 cartes routières et de l'essence au sieur Vachet.

Le tribunal ne retenant que le vol commis à Limogne condamne les trois inculpés à 3 mois de prison sans sursis pour Dargaut, avec sursis pour les deux autres.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 5 au 10 octobre 1936, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 11 hommes, 2 femmes.

Intercalaires : 2 hommes, 1 femme. En extra : 1 homme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 5 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 2 femmes.

« Le fonds municipal de chômage a secouru 2 hommes, 2 femmes. »

CAHORS

Pour le Monument aux Morts

En disposant un jardin autour du Monument aux Morts, la Municipalité a fait un louable effort qui reste à compléter pour lui enlever cet aspect abandonné qu'il avait jusqu'à maintenant.

Tel qu'il est encore, il donne un peu trop l'impression d'une chose mise là en attendant. Il faudrait, nous semble-t-il, lui constituer une sorte d'enceinte qui le sépare de cette vaste place nue. En l'approchant, on aurait ainsi la sensation de quitter la banalité de la rue pour pénétrer dans un lieu réservé à un hommage de piété reconnaissante.

On l'a bien essayé. On l'a entouré de ces palissades en bois comme en mettent les propriétaires de petits jardins maraîchers pour séparer leurs légumes de ceux du voisin. Outre que ces barrières de lattes à claire-voie sont laides, elles ajoutent encore à l'impression de « provisoire » et d'inachevé.

Nous croyons bien nous souvenir qu'il a été question un moment d'élever autour de l'emplacement, une belle grille en fer. C'est à ce projet qu'il faudrait revenir.

Le 11 novembre approche. Ce jour-là des cortèges monteront vers le Monument aux Morts pour y déposer les hommages pieux de nos concitoyens. D'ici là ne serait-il pas possible de faire ce travail nécessaire et qu'un jour ou l'autre il faudra accomplir ?

—

Electrification des écarts de Cahors

Dernier avis. — En vue de l'emprunt à contracter en 1937 pour l'achèvement des travaux d'électrification des écarts de la commune, le Maire de Cahors invite les personnes qui désirent avoir l'éclairage électrique à adresser, dès que possible, leur demande à la Mairie de Cahors. Passé le 1^{er} novembre, aucune demande ne sera plus acceptée.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

On nous communique :

La Section de Cahors de la L.D.H. tiendra sa prochaine réunion vendredi 23 octobre, à 20 h. 30, dans une salle de la mairie.

Ordre du jour : 1. Adhésions nouvelles. — 2. Paiement des cotisations. — 3. Exposé du trésorier. — 4. Questions diverses. — Le Secrétaire : P. LAFARGUE.

Réunion

Dimanche matin, 25 octobre, à 10 heures, aura lieu, dans une salle de la mairie, une réunion des Anciens Combattants non pensionnés.

Concours aux Contributions Indirectes

Avis rectificatif. — Les demandes d'inscription pour le concours pour l'emploi de Commis des Contributions Indirectes qui doit avoir lieu le 21 décembre 1936, seront reçues jusqu'au 21 octobre courant, dernier délai.

Les pièces réglementaires devront être produites avant le 31 octobre.

Heurtée par une auto

Samedi soir, vers 17 heures, Mme Marie Lafargue, 68 ans, demeurant rue Ste-Barbe, a été heurtée sur le pont Louis-Philippe par une auto que pilotait Mme Constant de Soucirac.

Des passants relevèrent Mme Lafargue qui était blessée à une jambe et a été transportée à l'hôpital. Elle a reçu les soins de M. le docteur Rougier qui a relevé une luxation de la clavicule.

Auto contre auto

Une auto conduite par M. Lafon, demeurant à Agen, est entrée en collision avec la camionnette de M. Tailade, de Gourdon. La collision s'est produite au lieu dit Roc de Rigal, près de Montcabrier.

M. Lafon a été assez sérieusement blessé à l'estomac. Les dégâts matériels sont importants.

Collision

Une moto, pilotée par M. Palin, heurta au carrefour de Rognon, près Concois, la voiture hippomobile de M. Lasource, venant de la direction d'Aujols, MM. Pallin et Lasource se rendaient à Cahors. Il n'y a pas eu d'accident de personnes mais les dégâts matériels sont assez importants.

La Boule Cadurcienne

Nous rappelons que ce soir, mardi 20 octobre, à 20 h. 30, les membres actifs de la Boule Cadurcienne sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu au Café de la Promenade.

—

PALAIS des FÊTES

MERCREDI 21, JEUDI 22, SAMEDI 24 DIMANCHE 25 (à 21 heures)

DIMANCHE (matinée)
Harry BAUR, Alice FIELD
Pierre BLANCHARD

DANS
Cette Vieille Canaille

d'après la pièce de Fernand NOZIERE EN COMPLEMENT

Série 7, n° 77.777 (Comédie interprétée par Charpin et Milly Mathio).

—

LA SEMAINE PROCHAINE
RAIMU, Renée SAINT-CYR
André LEFAUR

DANS
L'Ecole des Cocottes

LES FOIRES FORAINES

Samedi les Foires Foraines ont ouvert leurs stands et depuis, dans la soirée surtout, les Allées Fénélon sont occupées par une foule nombreuse de promeneurs. Comme tous les ans, l'installation des stands est bien ordonnée et les attractions sont intéressantes et ne manquent pas d'amateurs.

Manèges, montagnes russes, tirs, loteries, bonbonneries, pâtisseries, etc., etc. il y en a pour tous les âges, pour tous les goûts. Samedi et dimanche, le temps fut très favorable, bien qu'un peu froid et les forains, dit-on, n'ont pas eu à se plaindre. La journée et la soirée de lundi furent brumeuses, mais il faut souhaiter le retour du beau temps.

COURS PROFESSIONNELS DE LA VILLE

Le Maire de Cahors rappelle aux jeunes gens que les cours professionnels s'ouvriront pour la période scolaire 1936-1937 le mardi 3 novembre. Les Cours auront lieu régulièrement à l'Ecole de Garçons du Boulevard Gambetta les mardi et vendredi, de 17 h. 30 à 19 heures. Ces cours sont gratuits. Les jeunes gens, âgés de moins de 18 ans, sont tenus de les fréquenter. Les inscriptions sont reçues tous les jours, à 13 h. 30 et jusqu'au 25 octobre dernier délai, par M. Bosc, Directeur de l'Ecole de garçons.

Distinction honorifique

Une mention honorable pour acte de courage et de dévouement est accordée à M. Jean-Etienne-Marcel Carriol, contrôleur de gare à la Cie du P.O.-Midi, à Cahors.

Conservatoire de Toulouse

Notre jeune compatriote, M. Jean Lafargue vient d'être admis au Conservatoire de Toulouse dans la classe de trombone et en deuxième division, dans la classe de violoncelle.

Nos félicitations à M. Jean Lafargue qui est le fils de M. Lafargue, l'excellent représentant de la Société des auteurs, et l'élève de M. Bourjade.

Nécrologie

Dimanche ont été célébrées à 2 heures, les obsèques de M. Emile Dellard, ancien conseiller municipal de Cahors. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a témoigné de vives sympathies à Mme Dellard, à la famille auxquelles nous renouvelons nos bien sincères condoléances.

Vol de linge

Samedi, Mme Vandelet, propriétaire du stand « Loterie de la Côte d'Azur », installé sur les Allées Fénélon, avait étendu du linge qui venait d'être lavé, derrière le stand. Quand elle voulut le rentrer, elle constata qu'il avait disparu. Plainte a été portée à la police.

Vol d'un pardessus

M. Boruil, forain, installé sur les Allées Fénélon, a porté plainte à la police. Dans la soirée de samedi, son pardessus qui était dans sa roulotte, a été volé.

Amusements de noctambules

Des noctambules ont été vus se livrant à des exercices de tir contre les lampes électriques dans les rues Frédéric-Suisse et de la Chartreuse. La police a ouvert une enquête et les coupables ne tarderont pas à être pinçés.

Arrestation

Lundi, les gendarmes de la brigade de Bretenoux étant en tournée, près de Glanes, aperçurent le nommé Mespouhlet, 50 ans, domicilié à Glanes, sur la route à bicyclette. Ils l'invitèrent à s'arrêter et à montrer la plaque du vélo. Mespouhlet les injuria grossièrement.

Arrêté aussitôt, il fut conduit à Bretenoux, mais arrivé à la caserne il redoubla d'insolences et se livra à des actes de rébellion.

Conduit à Cahors, lundi à midi et amené au Parquet dans la journée, Mespouhlet injuria grossièrement M. Testas, juge d'instruction qui l'interrogea. Il a été écroué à la prison lundi soir.

Foire du 17 octobre 1936

La foire de samedi 17 octobre n'a pas été très importante. Voici les cours : Bœufs de travail de 5.000 à 5.500 francs la paire, Bœufs gras, 175 à 200 francs les 50 kilos; porcs gras, 300 à 320 fr. les 50 kilos; moutons gras, 3 à 4 fr. le kilo; agneaux, 4 à 5 francs le kilo; brebis d'élevage, 200 à 300 francs selon grosseur.

Marché. — Poulets, 5 fr. 50; poules, 5 fr.; dindons, 4 fr.; lapins, 2 fr. 50; canards, 5 fr. la livre, Perdreaux, 10

les bases d'un programme nouveau comportant beaucoup d'indéfini.

Toute la population voudra contribuer au succès de ces fêtes et pour cela il est indispensable que la plus cordiale union existe entre tous.

Tout doit être fait pour attirer une foule compacte dans notre agréable petite ville les 14, 15 et 16 novembre.

Cabrerets — Nous avons appris la mort de Mme veuve Mathilde Couderc, décédée à l'âge de 61 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Luzech — Nous apprenons avec plaisir qu'il s'est formé un Comité pour faire revivre la fête du quartier du Barry.

Nous pouvons annoncer, d'ores et déjà qu'un grand orchestre de dix musiciens prêtera son concours. Cette fête nous en sommes persuadés, obtiendra comme jadis, un vrai succès où la gaieté la plus franche sera la note du jour.

Le Comité, composé en majeure partie de jeunes filles du quartier, s'est mis à l'ouvrage et se dépense sans compter.

Nous donnerons sous peu le programme détaillé, mais déjà on peut être assuré que les nombreux visiteurs qui prendront part aux joyeux chahuts de cette fête, se retireront enchantés de cette journée du 25 octobre. On peut dire maintenant, tous à Luzech le 25 octobre.

Nous invitons les forains à venir participer à cette fête, une place spéciale sur le quai leur sera réservée.

Montcuq — Foire du 17 octobre, dite de la Saint-Luc. — Favorisée par une très belle journée d'automne, cette foire, malgré sa coïncidence avec celle de Cahors, a été assez importante.

Tous les divers marchés étaient suffisamment approvisionnés. De nombreuses transactions se sont effectuées et, notamment sur les bœufs d'attelage.

Nous avons constaté, au cours de notre tournée, qu'une vague de hausse paraît se manifester, en général, sur tous les produits et bestiaux.

Cours qui ont été pratiqués : Marché aux bestiaux : bœufs de travail : 1^{er} choix, 6.000 fr. ; 2^e choix, de 4.500 à 5.500 fr. ; vaches, de 4.500 à 5.000 fr. ; génisses, de 3.000 à 3.500 francs ; taurillons, de 2.800 à 3.200 francs, le tout la paire ; bœufs pour la boucherie, de 180 à 200 fr. ; vaches, de 160 à 180 fr., le tout les 50 kilos ; veaux, de 4 à 5 fr. ; extra, 6 francs ; agneaux, 5 fr. ; moutons, 4 fr. ; brebis et chevreaux, 3 fr. ; porcs pour la charcuterie, de 6 à 6 fr. 50, le tout le kilo.

Marché à la volaille. — Poulets, 4 fr. 50 ; poules, 4 fr. ; dindons, 3 fr. 50 ; canards mulâtres, 5 fr. ; canards, 4 fr. ; lapins, de 2 à 2 fr. 50, le tout le demi-kilo ; pintades, de 32 à 35 fr. ; oignons, de 4 fr. 50 à 8 fr. ; oies d'élevage, de 120 à 130 fr., le tout la paire (hausse) ; œufs, 6 fr. la douzaine, hausse de 1 fr. sur le cours de la foire du 26 septembre.

Gibier : lièvres, 8 fr. ; lapins, 6 fr., le tout le kilo ; perdreaux, 12 fr. pièce.

Marché au jardinage : choux à planter, 2 fr. 50 ; oignons blancs, 2 fr. 50 ; poireaux, 1 fr. 50, le tout le paquet ; choux pommés, de 0 fr. 50 à 1 fr. ; céleri, de 0 fr. 75 à 1 fr. 50 ; céleri-rave, 0 fr. 50 ; salades diverses, de 0 fr. 35 à 0 fr. 50 ; artichauts, 0 fr. 75 ; aubergines, 0 fr. 50 ; choux-fleurs, de 0 fr. 75 à 1 fr. 50, le tout la pièce ; carottes, 0 fr. 75 ; radis-roses, 0 fr. 40 ; salsifis et scorsonère, de 2 à 2 fr. 50 ; oignons, de 2 à 4 fr. ; échalotes, de 1 à 2 fr. ; navets, 0 fr. 50, le tout le paquet ; ails, de 15 à 20 fr. les 100 têtes ; poireaux, 1 fr. la douzaine ; pommes de terre, 1 fr. ; flageolets, 3 fr. ; citrouille, 1 fr. le tout le kilo ; pommes, 3 fr. ; châtaignes, 8 francs, le tout le boisseau.

Halle aux grains : maïs, 60 fr. les 60 kilos ; avoine, 50 fr. les 50 kilos.

La prochaine foire aura lieu le samedi 31 octobre, veille de la Toussaint. — J.P.

Préparation militaire. — Les jeunes gens désireux de préparer le bre-

vet élémentaire de préparation militaire sont invités à se faire inscrire à la gendarmerie de Montcuq le plus tôt possible.

Carnet blanc. — Tout prochainement sera célébré, à la mairie de Bèlaye, le mariage de M. Emile-René Laroque, agent des P.T.T., domicilié à Montcuq, avec Mlle Berthe-Gabriel-Jeanne Breil, sans profession, domiciliée à Bèlaye.

Félicitations et vœux de bonheur aux futurs époux ; sincères compliments à leurs familles.

Saux — Armée. — Notre jeune compatriote, René Esquieu, est incorporé au 155^e régiment d'Aviation, à Toulouse. Nous lui souhaitons bonne chance.

— Notre brave boulanger, Puiasset, de Floressas, est aussi incorporé à Toulouse. C'est Charles Carbois, plus connu ici sous le nom de Ticou, qui assurera le service de la boulangerie.

Il fera son possible pour maintenir et contenter la clientèle de son aimable patron.

Épilogue des évadés du pénitencier agricole d'Essyes. — Comme des perdons de Saux furent la cause de l'arrestation de trois jeunes gens évadés d'Essyes, nous tenons à dire que le tribunal correctionnel de Montauban, siégeant samedi dernier, en a condamné deux à trois mois de prison avec sursis et le 3^e à trois mois de la même peine sans sursis.

Il paraît que ce dernier fut l'instigateur du vol d'auto à Sauzet et à Limogne.

La famille Cauzit, de Maux, commune de Saux, fut cause de l'alerte qui permit d'arrêter les évadés.

L'électricité. — On procède, en ce moment à Saux, aux branchements pouvant donner la lumière électrique, de même qu'à la pose des compteurs. On nous dit qu'on va essayer le courant sur la haute tension. Peut-être, ensuite, on donnera la lumière à ceux qui pourront la recevoir. Les soirées sont longues et, avec un poste de T.S.F. on pourrait les passer sans trop d'ennui.

A PARIS
Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (3^e)
TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES À UN LIT
de 15 à 24 francs par jour
FLOIRAC Téléphone
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92
Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

Arrondissement de Figeac
Figeac — Foire. — Gros bœufs de 5.000 à 5.800 francs ; tressons, de 3.800 à 4.500 fr. ; doublons, 2.500 à 3.000 fr. ; bouvillons, de 1.600 à 2.200 fr. ; nombreuses affaires et cours à peu près stationnaires. Veaux de boucherie, 5 francs le kilo en moyenne ; porcs gras, de 330 à 360 fr. les 50 kilos ; porcelets, de 120 à 180 fr., selon grosseur et qualité.

Moutons et brebis de boucherie, 3 francs ; agneaux de choix, 5 fr. Au marché à la volaille, les œufs valaient 6 fr. à 6 fr. 50 ; les poules et les dindons, 9 à 10 fr. ; les canards, 8 fr. 50 et 9 fr. ; les dindons, 8 fr. ; les dindes, 9 fr. ; le beurre, 12 fr. ; le fromage, 9 et 10 fr., le tout le kilo. Les oies à gorgier, de 80 à 100 fr. la paire ; les canards mulâtres, 60 fr.

À la halle, le blé valait de 140 à 150 francs ; l'avoine, de 40 à 45 fr. ; les noix 140 fr. en moyenne ; la châta-

gne, 150 fr. ; la pomme de terre, de 40 à 45 fr. le tout le quintal.

Felzins — Etat civil du 3^e trimestre. — Il a été enregistré : Trois naissances : Milles Carbonnet, à Guirondes ; Lafage, au Conquet, et M. Boussac, à Laromiguière.

Trois décès : M. Joseph Dournes, au Pont ; Mme Toinette Ligone, au bourg, et Mme Marie-Antoinette Poujols, du Prat.

Laval-de-Cère — Conseil municipal. — Les membres de notre conseil municipal se sont réunis, dimanche dernier, en séance extraordinaire sous la présidence de M. Larribé, maire.

Le Conseil, constatant que les deux écoles avaient inscrit 185 élèves au cours de l'année scolaire 1935-1936, que la classe enfantine à elle seule en avait compté 56, dont 42 garçons, sollicita la création d'un poste supplémentaire d'instituteur.

Le Maire proposa ensuite de mettre désormais en adjudication les travaux de petit entretien des chemins vicinaux ordinaires et ruraux. Cette suggestion fut adoptée.

Glanes — Nos conscrits. — Gaston Vidal est affecté au 14^e d'infanterie à Toulouse et Henri Crouzet dans les chars d'assaut à Angoulême.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon — Foire du 17 octobre. — Cours moyens, pratiqués à la foire de Gourdon, le 17 octobre 1936 ; bœufs de boucherie, 175 à 200 fr. ; bœufs de travail et d'élevage, 150 à 180 fr., les 50 kilos ; moutons de boucherie, 3 à 4 fr. 75, le tout, le kilo ; porcs de charcuterie, 290 à 330 fr. les 50 kilos ; porcelets, 160 à 200 fr. pièce, selon qualité et grosseur ; oies pour engraisser, 80 à 120 fr. la paire ; poulets, de 4 fr. 50 à 5 fr. ; poules, canards, dindes, 4 à 4 fr. 50 ; lapins domestiques, 2 à 2 fr. 50 ; lièvres, 5 fr., le tout, le demi-kilo ; lapins de garenne, 9 à 10 fr. pièce ; perdreaux, 10 à 12 fr. l'un ; œufs, 6 fr. la douzaine ; avoine, 30 à 35 fr. le sac de 80 litres ; maïs, 24 fr. le quarteron de 30 litres ; noix, 85 à 105 fr. le sac de 90 litres (beaucoup d'apport) ; châtaignes, 50 à 70 fr. le sac de 90 litres.

Prochaine foire, 7 novembre 1936 (samedi après Toussaint).

Les épaves de la rue. — Objets trouvés : un ampèremètre, par M. l'Archiprêtre ; un bidon de carbure, par M. Tribier, charbon ; une somme d'argent, par Mlle Raymond Gibert, ouvrière en couture, chez Mlle Célaire ; une clé-tube de mécanicien, par M. Mabreu, facteur des postes.

Objets perdus : une clé de sûreté, par Mme Fabre, avenue Gambetta.

Canac — Naissance. — C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance d'un superbe garçon chez les époux Delfau-Despeyroux, du bourg, leur troisième enfant. La maman et le bébé se portent bien.

Nos sincères félicitations.

Martel — Nos recrues. — Voici la liste de nos jeunes soldats en partance cette semaine : Lachèze Jean rue du Pourtalet ; Tissandier Gabriel, au lieu dit « Marcou » ; Lascoux André place Gambetta tous les trois en garnison à Tulle ; Monteil Louis au lieu dit « Le Grand Lac » ; Boissière Clément, à « Combès », tous deux au 117^e d'artillerie, Toulouse ; Laval Fernand, aux « Guillerols », à Angoulême, dans les tanks ; Rigal Jean-Marie, avenue de la Gare ; Tavat Marcel, boulevard Capitani, à Périgueux, aux tirailleurs sénégalais.

Creyse — Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans l'immeuble appartenant à la famille Schmidt. Grâce au concours des voisins, le sinistre a été maîtrisé assez rapidement et les dégâts ne sont pas graves.

Salvia — Les curiosités de l'arrière-saison. — On peut voir à Larozère, à 1.500 mètres de Salvia, dans la propriété de M. Legros Isidore un poirier fleuri comme aux plus beaux jours du printemps ; on nous a signalé aussi à Lisleferme des tiges de lilas en fleurs.

Cela ne saurait être considéré comme un brevet de longue vie pour ces arbres ou arbustes qui, habituellement, après une seconde floraison déperissent l'année suivante.

Dans tous les cas cet état de choses ne saurait être l'avant-coureur d'un hiver rigoureux comme d'aucuns l'ont prétendu.

Chaque année en effet il y a dans telle ou telle région des arbres qui connaissent deux floraisons et les hivers ne sont cependant pas plus froids pour cela.

Conférence pédagogique. — Mercredi 16 octobre, a eu lieu à Salvia la conférence pédagogique annuelle réunissant en notre chef-lieu de canton les instituteurs des cantons de Cazals et de Salvia, des cantons de Cazals et de Salvia, de la présidence de M. l'inspecteur primaire. 35 instituteurs ou institutrices étaient présents.

Après la conférence, le banquet d'usage eut lieu à l'hôtel Contie, où par un service impeccable les mets les plus délicats leur furent servis.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré au hameau de Cambelève, près de Salvia. La grange de M. Vielmont, propriétaire a été la proie des flammes. Le bétail a pu être sauvé, mais les instruments agricoles et 100 quintaux de foin ont été brûlés.

Souillac — Nécrologie. — On annonce la mort de M. Bernard Pasquier, 68 ans, propriétaire à Terregaye. Nos condoléances à la famille.

CHEZ NOS VOISINS
EN TARN-ET-GARONNE
Mort de deux centenaires. — Mme veuve Vidallac, née Joséphine Cantauzel, de Caylus, est décédée à l'âge de 100 ans et 8 mois. Elle était née le 24 janvier 1836.

— Mme Marie Tauriac, veuve Lafitte, est décédée, à Moissac, à l'âge de 101 ans et 1 mois. Elle était née le 11 septembre 1835.

Toutes les deux avaient gardé, jusqu'à leur dernière heure leur lucidité. Elles se sont éteintes sans souffrance.

RENSEIGNEMENTS
Les allocations familiales

La loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales a apporté non seulement une aide matérielle et morale aux familles ouvrières, mais a été conçue dans le but de relever la natalité et de diminuer la mortalité infantile.

Certaines caisses assurent même des services sociaux que la Loi ne leur impose pas, en subventionnant des colonies de vacances, des consultations prénatales, les soins aux nourrissons, les primes de naissance.

Le principe des Allocations familiales
1^o C'est une aide apportée au chef de famille pour l'entretien de ses enfants de moins de 14 ans, ou jusqu'à 16 ans s'ils continuent leurs études ou sont pourvus d'un contrat d'apprentissage, ou encore s'ils sont dans l'impossibilité de se livrer à aucun travail.

2^o C'est une obligation imposée à tous les employeurs qui occupent habituellement des ouvriers et des employés, de quelque âge ou de quelque sexe que ce soit, dans une profession industrielle, commerciale, agricole ou libérale.

3^o C'est une prestation nettement distincte du salaire, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas figurer dans les déclarations de salaires. Le bénéfice de l'allocation d'allocataires. Le bénéfice de l'allocation ne peut, en aucun cas, être une cause déterminante de la réduction des salaires.

L'article 74 dispose que l'allocation familiale doit être maintenue en cas d'accident du travail.

a) Durant l'incapacité temporaire.
b) En cas d'incapacité permanente absolue.
c) En cas de décès, pourvu que les en-

fants n'aient pas dépassé l'âge prescrit. Dans ces conditions, l'incorporation des allocations aux salaires aurait pour effet de faire double emploi. (Tribunal Civil de Soissons, 3 janvier 1935).

Caisse de compensation
La Caisse de compensation est une mutuelle entre employeurs, établie dans le but de réaliser l'équilibre des charges résultant du versement des allocations.

La Caisse de compensation fixe elle-même son taux de cotisation variable suivant les caisses. Le taux de la Caisse du Lot est basé sur le chiffre des salaires payés.

Pour être agréées par le ministre du travail, les Caisses de compensation doivent remplir les conditions suivantes : 1^o Posséder elles-mêmes la personnalité civile.

2^o Être régies par des statuts ou un règlement intérieur répondant aux prescriptions de l'article 3 du décret du 14 mars 1933.

3^o Compter au moins cent employeurs affiliés, occupant habituellement au total 25 0/0 du nombre des ouvriers ou employés recensés.

Les prestations légales
La Loi précise que le taux minimum de l'allocation afférente à chaque enfant est déterminé par arrêté du ministre du travail, dans chaque département.

En tout cas, le nombre des allocations journalières ne peut être inférieur au nombre de journées de travail effectuées au cours d'une période déterminée.

Obligations des employeurs
Tout employeur dont la profession est visée par la Loi sur les Allocations familiales est obligé d'adhérer immédiatement à une Caisse de compensation pourvu qu'elle soit agréée et désignée par voie d'arrêté publié au Journal Officiel.

Les formalités comportent : 1^o L'adhésion de l'employeur sur un bulletin spécial et le paiement d'un droit d'entrée.

L'adhésion d'un employeur à une Caisse agréée ne peut être conditionnelle. Elle comporte nécessairement pour lui l'obligation d'observer ses statuts et règlements.

2^o La remise d'un bordereau fixant les salaires payés dans le mois ou depuis l'époque où la profession a été désignée par Décret.

Ce bordereau comprend, sans exception, tout le personnel, quelles que soient les fonctions hiérarchiques de chacun, ce personnel ait des enfants ou non, étant donné que tous les membres du personnel d'un établissement, quelles que soient leurs fonctions, sont appelés à bénéficier des Allocations familiales.

En ce qui concerne les salaires, il y a lieu d'indiquer tous appointements en espèces, commissions ou rémunérations de toutes sortes, y compris les retenues des assurances sociales.

L'évaluation des avantages en nature qui peuvent être accordés à certains employés : logement, chauffage, nourriture, etc., ainsi que les appointements d'un Directeur ou Administrateur d'une Société Anonyme, si ceux-ci sont liés à la Société par un contrat de travail.

Les pourboires s'ils sont versés par les clients.

Les employeurs sont tenus, en outre, de déclarer sur bordereau « bleu » : a) Leur nom, profession et adresse, b) Le nom et l'adresse de l'allocataire, c) Le nombre de ses enfants, d) Le nombre de journées de travail par chaque ouvrier bénéficiaire, e) Le produit du montant des allocations revenant à chacun des ouvriers allocataires.

Les employeurs doivent signaler tout changement survenant dans leur personnel (congétiement ou embauchage, décès ou naissance d'enfant).

Toutes les pièces doivent être signées par l'employeur.

Respect des obligations légales
Les employeurs doivent justifier à tout moment, aux inspecteurs du travail ou aux officiers de la police judiciaire, qu'ils sont effectivement affiliés à une Caisse de compensation des allocations familiales et qu'ils sont à jour de leurs cotisations.

Les infractions à la loi sont punies d'une amende de 5 à 15 francs, sans préjudice des cotisations dues, et en cas de récidive dans les 12 mois, d'une amende de 15 à 100 francs, autant de fois qu'il y a de personnes employées dans l'entreprise. Ces pénalités sont d'ailleurs indépendantes des dommages et intérêts auxquels le contrevenant pourrait être condamné envers les chefs de famille occupés par lui.

L'employeur n'occupant même qu'un apprenti salarié ne peut se soustraire au principe de la compensation.

Caractère fiscal des cotisations
Les cotisations patronales constituant des charges de personnel entrent dans les dépenses déductibles pour la détermination du bénéfice imposable. L'allocation est incessible et insaisissable.

sable et elle ne rentre pas en ligne de compte pour l'établissement de l'impôt cédulaire.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Caisse de compensation « agréée », pour assurer le service des Allocations familiales dans le département du Lot, dont le siège social est à la Chambre de Commerce de Cahors.

DÉPÊCHES

En Espagne
De Madrid. — Un atelier de fabrication d'habits d'hiver pour l'armée a été installé au ministère de l'Instruction publique. Toutes les Madrilènes sont invitées à collaborer à la fabrication.

De Londres. — Suivant une information non confirmée, les nationalistes espagnols auraient coupé la ligne de chemin de fer entre Alicante et Madrid, à environ 160 kilomètres au sud de la capitale. De Madrid, on dément ces bruits et on fait remarquer que de nombreux trains partent en direction d'Alicante. Toutefois, dans cette dernière ville, la circulation des trains a été inférieure à la normale.

De Madrid. — L'attaque des rebelles a repris ce matin, à Anover del Tajo et dans le secteur d'Algodor. L'objectif est d'atteindre Aranjuez pour couper la voie ferrée où d'importants travaux de défense ont été construits par les Gouvernementsaux. Les forces loyales opèrent énergiquement dans Guadarrama et sur le front de Sigüenza.

De Lisbonne. — Une conférence générale des Etats-Unis aura lieu très prochainement à Illesca occupée depuis dimanche par les troupes nationales. Le général Valera qui commande ce secteur s'est rendu hier à Talavera pour conférer avec le général Mola.

« Atteint de goutte depuis 12 ans... »
...souvent cloué au lit avec d'atroces souffrances, j'en ai pris des potions, des cachets, des pilules ; rien ne me calmait. Un ami auquel je me plaignais d'une crise au gros orteil m'a conseillé le Gandol. Rapidement les cachets Gandol m'ont soulagés. L'enflure a disparu et tout joyeux j'ai repris mes promenades ; je vous en exprime toute ma reconnaissance. » (M. Rusaifa, à Hassi Bahbah, Alger). Arthritiques, faites donc une cure de cachets Gandol de dix jours pour 12 fr. 75. Toutes Pharmacies et Pharmacie Oriac à Cahors.

A l'occasion de la Toussaint
Vous trouverez chez
Mme Vve F. MAGESTROT
Rue Coty, à 50 mètres du pont de Cabessut
le plus grand assortiment
de chrysanthèmes
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Couiffeur demande d'urgence
pour Cahors
Bon salonnier
pouvant aider au salon de dames
S'adresser au Bureau du Journal

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER DU LOT
Convocation
L'Assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 2 août 1936, n'ayant pu délibérer valablement, les actionnaires de la Société de Crédit Immobilier du Lot sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le dimanche 8 novembre 1936, à 11 heures. La réunion aura lieu dans une salle de la mairie de Cahors.

Ordre du jour :
Modifications des statuts.
Le Conseil d'administration.

CHIEN PERDU
Il a été perdu, le samedi 17, un chien de chasse, Épagnole Breton, blanc avec taches feu, répondant au nom de « Hop ». Prière d'aviser ou ramener chez M. le Docteur Alazard, Cahors. Récompense.

Feuilleton de « Journal du Lot » 8

CRUEL ORGUEIL

D'après l'Anglais
Par LOUIS D'ARVERS

— J'admire combien facilement votre imagination vous emporte ! — Vraiment ! et croyez-vous que ce soit seulement en imagination que je l'ai vue ce matin pleurer en jouant un « appassionato » de Beethoven ?

Certaines femmes pleurent d'émotion quand elles sont heureuses. — Non-sens ! Mais il n'y a pire sourd que ceux qui ne veulent pas entendre, nous en reparlerons, dit-elle en s'éloignant.

André eut un soupir de soulagement. Les intrigues de sa femme lui étaient franchement antipathiques.

Pendant ce temps, Lady Florence faisait le tour de ses nouveaux domaines avec son mari et s'attardait dans la galerie des portraits.

Tous les Dammers y étaient réunis de génération en génération, leur femme en face d'eux.

— Pour vous, ma belle châtelaine. Je suis venu souvent ici regarder les images de toutes celles qui vous ont précédée et je me disais qu'aucune d'elles ne m'aurait plus. De même dans mes voyages, je cherchais vainement celle pour qui j'avais fait réserver cette place, mais aucune d'elles n'avait retenu mon attention avant le jour que je vous ai rencontrée.

De nouveau elle mit son clair regard sur le sien.

— Etais-je donc votre premier amour, Karl, n'avez-vous jamais aimé une autre femme ?

— Jamais, coupa-t-il vivement. J'ai sur ce point des idées particulières, mes amis disent romantiques. Je crois qu'il n'y a qu'un seul amour qui compte, « le premier », c'est pour quoi, ma bien-aimée Flo, j'apprécie si hautement votre amour...

Les beaux yeux de franchise s'étaient cachés maintenant sous les paupières frangées de longs cils noirs et ne se relevaient plus.

— Je savais, poursuivait Karl, par les confidences de votre chère Kate, que vous n'avez jamais aimé personne quand j'ai demandé votre main. Sans cette assurance, et quelle que fût la force de mon amour, je ne vous aurais pas demandé d'être ma femme.

Alors seulement il s'aperçut de la pâleur de sa compagne et passa son bras autour de sa taille.

— Vous êtes fatiguée, ma chérie, j'ai abusé de vos forces, nous reprendrons demain notre visite.

— Non, murmura la jolie voix, dont le cristal semblait un peu fêlé à cette minute, mais il est bientôt 3 heures... Kate devrait être arrivée.

Une heure plus tard, Kate était chaleureusement accueillie par son beau-frère qui lui demandait de se considérer désormais à Asvoutal comme chez elle.

— Elle avait été présentée à Isabelle et à son mari, puis à tous les hôtes qui avaient reçu Florence à son arrivée et étaient, pour quelques semaines encore, les hôtes de Lord et Lady Dammers.

Chacun ayant complimenté aimablement Kate sur sa sœur qui les avait tous conquis, les deux sœurs se retrouvèrent seules pour la première fois depuis le mariage de Flo.

— Etiez-vous heureuse ? demanda sans préambule la grande sœur.

— Oui... Karl est plus que bon et affectueux pour moi. Mais... Oh ! Kate, pourquoi lui avoir menti ?... Pourquoi croit-il que je suis son premier amour ? Je mourrai si j'apprends jamais.

— Il n'apprendra rien, ma chérie, votre secret est à jamais enseveli là-bas... Nul être au monde ne le connaît.

— Dieu le veuille ! Mais j'ai peur, Kate... C'est tellement préférable d'être franche et de tout dire...

V
AU CHATEAU D'ASVOUTAL
Peu à peu, l'absorbante vie mondaine qui est celle d'une grande dame anglaise détournait Florence de ses angoisses intimes : Visites, réceptions, bals, dîners, chasses, ne lui laissant que peu de temps pour se retrouver face à face avec ses pensées.

Et quand son mari, fier de ses succès, lui demandait : — Etes-vous heureuse, ma belle Florence ? elle était presque sincère en répondant : oui.

Le plus proche voisin des Dammers était le duc Redfern qui habitait les Roches-Noires. Il passait pour le plus fier des grands châtelains anglais et n'accordait la faveur d'être de son intimité qu'à de très rares privilégiés.

Il n'était pourtant pas de vieille race comme les Dammers. Il s'était fait lui-même, il avait acquis une immense fortune qui lui avait valu titre et honneur.

Pour parachever son œuvre, il avait épousé une authentique princesse allemande, imbue de sa race et pétrée d'orgueil.

Ils annoncèrent un bal peu de temps après le mariage de Karl Dammers, et ce fut aussitôt un émoi dans les alentours des Roches-Noires.

— Serait-on invité ? Qui le serait ? — Lors Dammers, sans en rien dire, se demandait si Florence recevrait une invitation. Il était connu qu'elle appartenait à une très vieille et très estimée

famille anglaise, mais non pas à la haute aristocratie de Londres, c'est-à-dire celle qui est reçue d'office à la Cour d'Angleterre et marche de pair avec les ducs et les princes.

La chose préoccupait l'orgueilleux Lord.

Quelle pensée vous rend si grave, mon cher mari, lui demanda un matin Florence ?

— Je me demande si la duchesse vous invitera à son bal ? — La jeune châtelaine releva fièrement la tête.

— Je ne me

Suivez, chez vous, cette simple



méthode de beauté...

Ce flot général d'huile d'olive entre dans la fabrication de chaque savon Palmolive. Voilà le secret de son action tonifiante, embellissante!



Quelle femme ne désire acquiescer cette clarté du teint qui fixe la jeunesse? La recette est facile, le résultat certain. Soir et matin, massez sur votre visage la mousse crémeuse du savon Palmolive. Rincez à l'eau, chaude puis froide. Avec quel ravissement verrez-vous bientôt, Madame, votre peau, adoucie, retrouver la ravissante fraîcheur de vos 20 ans...

RIEN QUE DES HUILES VÉGÉTALES - AUCUN COLORANT - PAS DE GRAISSE ANIMALE

Tous les droits qui peuvent appartenir à la cédante sur un bail verbal consenti par Monsieur Pierre LAYRAC, demeurant à Cahors, de divers locaux, 10, rue Maréchal-Foch, à Cahors, comprenant cave, rez-de-chaussée, cour couverte, premier étage, ou partie de grenier, avec précision que le rez-de-chaussée est à usage de magasin, ainsi que les objets mobiliers dépendant des locaux cédés et servant à l'exploitation du commerce actuellement existant dans les locaux objets de la dite cession de bail.

La prise de possession a été fixée au vingt octobre mil neuf cent trente-six.

Les oppositions seront reçues, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion qui renouvellera la présente, à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, Notaire, 2, rue Jean-François-Caviole.

Signé : J. FABRE.

Bibliographie

LA NATURE

La Nature en son dernier numéro qui vient de paraître donne la preuve de son souci de l'actualité scientifique. On y trouve des photographies d'une automobile englobée par la mer, à Biarritz, et, bien entendu, l'explication du phénomène; la description des appareils de cinématographies stéréoscopiques qui ont contrôlé les récents jeux olympiques; les vols de cet été au centre de vol sans moteur de la Baune d'Ordonche où se disputait la coupe de La Nature pour modèles réduits; le four à rayons cathodiques de M. Trombe; les derniers travaux de la station biologique de Besse; de nouveaux procédés de vision cinématographique en relief au moyen de filtres polariseurs; la description du bateau sur lequel Marin Marie vient de traverser l'Atlantique, etc.

Le plus grandiose est l'effort qui s'accomplit en Indochine, pour développer les cultures vivrières et devenir le

grenier de l'Asie, œuvre colossale dont il a été trop peu parlé en France.

Ce n'est pas tout. Les constructeurs, les propriétaires apprennent comment la pierre se détruit et comment on y remédie. Les amateurs de prestidigitation aimeront réaliser « l'antre de la sorcière », ceux de photographie apprendront à perfectionner leur laboratoire; ceux de T. S. F. découvriront des nouveautés techniques, etc. Les amateurs de livres scientifiques seront guidés dans le choix de leurs lectures par la chronique des ouvrages récemment parus. Des nouvelles, des inventions toutes neuves complètent ce numéro, sans oublier la très précieuse boîte aux lettres de La Nature pleine de recettes, de procédés utiles, de renseignements de toutes sortes pour les bricoleurs comme pour la vie de famille de tous les jours.

La Nature, Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Comte Kessler : Souvenirs d'un Européen. I. Initiation à la vie anglaise (Traduit de l'allemand par Blaise Briod). — Georges Dovime : La dévaluation, ses profiteurs et ses victimes. — Renée de Saussine : Paganini le « Mage » (II). — Michel Anger : A Yves Bernanos, soldat français de l'Armée d'Espagne (Poème) Casa-Fuerte de Toledo : La Conquête de Tolède (1083-1936). — Louis des Garets : La douce lady de Kirckaldy (roman) (IV). — Bernard Barbey : Les Spectacles : Madame Bovary au Théâtre Montparnasse. — Gaston Baty. — François le Grix : La Politique : Les Extérieurs.

Plon, 8, rue Garancière, Paris, 45^e année, N° 42. Trois francs.

LA PHOSPHIDE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 15 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

ETUDE DE Maître Pierre TRIADOU Notaire à Cahors

83, Boulevard Gambetta, 83

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître TRIADOU, Notaire à Cahors, le vingt-huit septembre mil neuf cent trente-six, Monsieur Gabriel, dit Raymond JOFFRE, négociant, et Madame Mathilde MIEJEVILLE, sa femme, demeurant ensemble à Puy-l'Évêque, ont vendu à Monsieur Louis VIDAILLAC, carrossier, et Madame Béatrice LACOMBE, sa femme, demeurant ensemble à Cahors, un fonds de commerce de droguerie et vente de bouchons, connu sous le nom de « Droguerie du Boulevard », exploité à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 57.

Une première insertion de cette vente a été faite dans le Journal du Lot du 4 octobre

1936, et mention de cette première insertion a été faite dans le Bulletin annexe du Journal Officiel, numéro du 14 octobre 1936.

Domicile a été élu, par les parties, en l'étude de Maître TRIADOU, Notaire à Cahors, où tout créancier pourra faire opposition jusqu'à l'expiration des dix jours consécutifs à la présente insertion.

Four deuxième insertion : TRIADOU.

ETUDE DE Maître Jean FABRE Notaire à Cahors

CESSION DE BAIL

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, Notaire à Cahors, le vingt-six septembre mil neuf cent trente-six, enregistré à Cahors (A.C.), le premier octobre mil neuf cent trente-six, volume : 774, folio : 34, numéro : 156,

Mademoiselle Madeleine MANDELLI, négociante, domiciliée à Cahors, 22, boulevard Gambetta; A cédé à Monsieur Bernard-Jean-Léon BRIS, agent général d'assurances, demeurant à Cahors, 9, allées Fénélon;

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

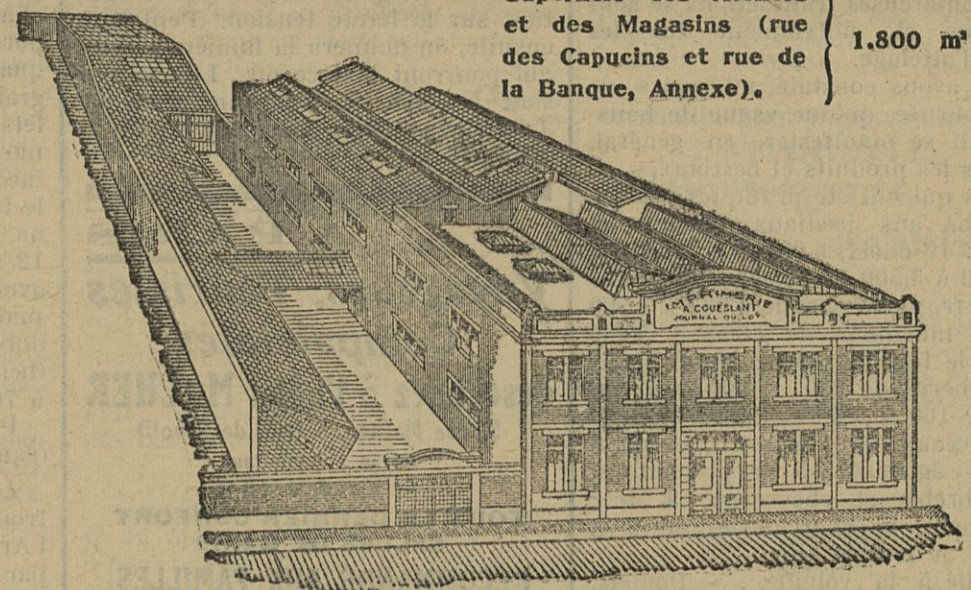
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	4 53	10 27	19 55	20 25	22 5	22 5	22 5	22 5
PARIS (Aust.) dép.	6 11	15 31	20 5	20 37	22 17	22 45	22 45	22 45
LIMOGES arrivée	6 50	15 45	0 21	1 47	3 7	5 25	5 25	5 25
LIMOGES départ	7 25	17 1	0 27	1 52	3 12	5 41	5 41	5 41
BRIVE... arrivée	7 34	17 11	1 13	3 18	4 35	7 22	7 22	7 22
BRIVE... départ	7 44	17 18	1 19	3 23	4 41	7 33	7 33	7 33
Gignac-Cressensac	8 39	17 44	1 18	3 23	4 41	7 33	7 33	7 33
SOULLAC... dép.	9 13	18 3	1 43	3 48	4 30	8 16	8 16	8 16
CAZOULES... dép.	9 13	18 3	1 43	3 48	4 30	8 16	8 16	8 16
Lamothe-Fénélon	9 22	18 12	1 52	3 57	4 39	8 25	8 25	8 25
GOURDON... dép.	9 31	18 21	2 0	4 05	4 47	8 33	8 33	8 33
Saint-Clair	9 53	18 43	2 22	4 27	5 09	8 55	8 55	8 55
Dégagnac	10 3	19 3	2 31	4 36	5 18	9 04	9 04	9 04
Thédirac-Peyrilles	10 13	19 13	2 41	4 46	5 28	9 14	9 14	9 14
Saint-Denis-Catus	10 23	19 23	2 51	4 56	5 38	9 24	9 24	9 24
Espère	10 31	19 31	3 0	5 04	5 46	9 34	9 34	9 34
CAHORS... arrivée	10 40	19 40	3 09	5 13	5 55	9 43	9 43	9 43
CAHORS... départ	11 51	17 56	3 25	5 29	6 11	9 59	9 59	9 59
Sept-Ponts	12 2	18 7	3 35	5 39	6 21	10 09	10 09	10 09
Cieurac	12 12	18 17	3 45	5 49	6 31	10 19	10 19	10 19
Labenque	12 24	18 29	3 57	6 01	6 43	10 31	10 31	10 31
Caussade	12 52	18 59	4 25	6 29	7 11	10 49	10 49	10 49
MONTAUBAN arr.	13 23	19 30	4 56	6 59	7 41	11 10	11 10	11 10
TOULOUSE... arr.	16 35	20 35	5 7	7 35	8 17	11 57	11 57	11 57

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE... d.	4 53	8 35	13 25	15 50	17 20	20 16	23 19
MONTAUBAN. d.	6 11	9 53	14 6	16 35	18 20	20 57	22 6
Caussade	6 50	10 27	9 35	17 16	18 34	21 17	23 19
Labenque	7 25	11 5	10 13	17 56	18 55	21 17	23 19
Cieurac	7 34	11 13	10 18	18 4	19 12	21 57	23 5
Sept-Ponts	7 44	11 22	10 18	18 14	19 12	21 57	23 5
CAHORS... { arr. } dép.	7 50	11 28	10 9	14 58	18 20	19 12	21 57
Espère	8 13	11 31	10 13	15 2	19 17	22 1	23 9
St-Denis-Catus	8 40	11 38	10 18	15 2	19 28	22 1	23 9
Thédirac-Peyrilles	8 53	11 41	10 21	15 5	19 39	22 1	23 9
Dégagnac	9 2	11 48	10 24	15 5	19 50	22 1	23 9
Saint-Clair	9 10	11 56	10 26	15 5	20 6	22 1	23 9
GOURDON (1) d.	9 23	12 0	10 31	15 5	20 17	22 45	23 10
Nozac	9 30	12 7	10 38	15 5	20 24	22 45	23 10
Lamothe-Fénélon	9 33	12 10	10 41	15 5	20 27	22 48	23 13
La Chap-de-Mar	9 45	12 22	10 53	15 5	20 39	22 59	23 25
CAZOULES... dép.	9 51	12 28	10 59	15 5	20 44	23 0	23 30
SOULLAC... dép.	10 4	12 31	11 12	15 5	20 55	23 10	23 36
Gignac-Cressensac	10 32	12 39	11 20	15 5	21 21	23 20	23 46
BRIVE... { a. } d.	10 57	12 44	11 25	15 5	21 46	23 52	24 18
BRIVE... { d. } arr.	11 58	13 39	12 26	15 5	23 59	25 1	25 27
PARIS... (A.) arr.	18 52	23 23	19 4	23 35	26 43	31 8	33 39
PARIS... (O.) arr.	19 4	23 35	19 4	23 35	26 43	31 8	33 39

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 4 et arrive à Brive à 7 h. 10.
(2) N'a lieu que les samedi, dimanche, lundi, jours de fête et jours de foire de Cahors.
(3) Train Express pour Bordeaux. Changer à Montauban pour direction Cahors.

De Cahors à Libos

CAHORS	6 29	15 20	18 10	18 56
Mercuès	6 43	15 34	18 24	19 10
Douelle (Arrêt)	6 47	15 38	18 28	19 14
Parnac	6 54	15 45	18 35	19 21
Luzech	7 0	15 52	18 42	19 28
Castelfranc	7 12	16 3	18 54	19 39
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 7	19 0	19 43
Puy-l'Évêque	7 24	16 15	19 8	19 51
Duravel	7 31	16 22	19 15	19 58
Soturac-Touzac	7 38	16 29	19 22	20 5
Fumel	7 43	16 40	19 33	20 16
LIBOS	7 53	16 45	19 43	20 21

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 34	9 24	13 24	18 14
Fumel	6 42	9 31	13 31	18 21
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 32
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 39
Puy-l'Évêque	7 25	9 56	13 55	18 46
Prayssac (Arrêt)	7 39	10 4	14 3	18 55
Castelfranc	7 46	10 9	14 8	19 0
Luzech	8 7	10 20	14 19	19 11
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 21
Douelle (Arrêt)	8 29	10 34	14 33	19 26
Mercuès	8 37	10 39	14 38	19 32
CAHORS	8 53	10 51	14 50	19 45

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 2	10 14	16 44	19 18
Cabessut	8 11	10 25	16 55	19 29
Arcambal	8 20	10 41	17 4	19 40
Vers	8 28	10 59	17 12	19 49
Saint-Géry	8 35	11 14	17 17	19 56
Conduché	8 45	11 43	17 28	20 10
Saint-Cirq-la-Popie	8 52	11 53	17 34	20 17
St-Martin-Labouval	8 59	12 17	17 41	20 29
Calvignac	9 5	12 27	17 47	20 37
Cajarc	9 16	12 44	17 59	20 52
Montbrun	9 25	12 58	18 8	21 3
Toirac	9 33	13 17	18 16	21 13
Lamadeleine	9 44	13 47	18 27	21 26
CAPDENAC	9 55	14 23	18 38	21 38

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 11	11 49	19 37	21 38
Lamadeleine	7 23	12 5	19 47	21 49
Toirac	7 34	12 19	19 56	22 0
Montbrun	7 42	12 30	20 3	22 11
Cajarc	7 52	12 45	20 13	22 21
Calvignac	8 2	12 58	20 22	22 31
St-Martin-Labouval	8 9	13 7	20 28	22 38
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 17	20 35	22 46
Conduché	8 23	13 25	20 41	22 53
Saint-Géry	8 33	13 41	20 53	23 0
Vers	8 43	13 48	20 58	23 5
Arcambal	8 50	14 19	21 5	23 12
Cabessut	8 59	14 50	21 14	23 21
CAHORS	9 6	14 23	21 21	23 28

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	4 45	14 43	18 39	18 50
Vayrac	4 53	14 50	18 47	19 0
Bétaillé (Arrêt)	4 58	14 54	18 52	19 3
Puybrun	5 6	15 2	19 11	19 11
Bretenoux-Biars	5 15	15 10	18 57	19 21
Port-de-Gagnac	5 21			